



Association
d'usagers pour la
Défense du
Service
Public
du pays de Luçon
Forum des associations
14 Place G Leclerc
85400 LUÇON

ADSP.PAYS.LUCON

Sommaire :

-AG ADSP
-Train : Courrier au
président de la Région
-Déserts médicaux
Epidémie de grippe



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
Association agréée - Arrêté du 11/06/2013-
N2011RN3190
Site : <http://www.coordination-nationale.org>

www.convergences-sp.org



La lettre ADSP
ISSN 2495-196X

Lettre de l'ADSP

Au cœur des mobilisations,

pour le droit d'accès aux soins, les transports publics, l'école, la poste...

pour des services publics de proximité modernes, efficaces

avec l'ADSP

On ne lâche rien!

Ensemble on continue!

Mesdames, messieurs

Toute l'année vous avez suivi, participé aux manifestations organisées par l'ADSP et nous vous en remercions.

C'est avec plaisir que nous vous invitons à enrichir nos réflexions et à échanger sur nos futures mobilisations, à l'occasion de

l'assemblée générale de l'ADSP

Mercredi 8 février

à partir de 18 h

Maison des associations rue du Mûrier à Luçon

Un pot de l'amitié clôturera cette soirée

● Votre engagement est un atout indispensable, pour faire avancer nos objectifs communs, nos moyens d'agir pour le maintien et le développement des services publics, dépendent des capacités financières de notre association.

● [Rejoignez l'Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon \(ADSP\)](#)

● Nom :

Prénom

● Adresse postale

Mail

● Cotisation annuelle : adhésion de soutien : 8 € - 20 € - 30 € - 50 € et plus : Par Chèque à l'ordre de ADSP

● Courrier : ADSP Forum des associations place Leclerc 85400 Luçon

Courrier adressé par la présidente de l'ADSP à Mr le Président de la région Pays de Loire sur le devenir du service public ferroviaire en Pays de Loire et de la ligne Nantes-Bordeaux

Destinataire : Monsieur le Président de la région Pays de la Loire.

Objet : Avenir de la desserte ferroviaire Nantes Bordeaux.

Luçon, le 13 janvier 2017.

Monsieur le Président

Lors de la réunion du Comité de Pilotage pour la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes – Bordeaux, le 18 mars 2016, l'engagement de l'état et des régions pour rénover les deux voies de la ligne ferroviaire a été réaffirmé. Le contrat de plan Etat / Régions 2015 – 2020 prévoit un phasage des travaux avec un budget initial de 120M€ pour la rénovation de la première voie entre 2019 et 2020.

Récemment, des informations officieuses, notamment de la part de la SNCF font état de l'abandon du projet de renouvellement de la deuxième voie et d'un passage définitif en voie unique entre les gares de La Roche sur Yon et La Rochelle. Les motivations de cette décision seraient la difficulté d'affectation du financement nécessaire pour cette deuxième phase de travaux et la baisse de fréquentation des trois aller- retour des trains « Intercités » circulants actuellement entre Nantes et Bordeaux.

Nous souhaiterions savoir si la région Pays de la Loire a modifié son engagement sur le projet de renouvellement de cette infrastructure ferroviaire.

Lors de la présentation du budget 2017 pour la région Pays de la Loire, vous avez affiché un engagement très fort sur les infrastructures routières avec une affectation de 115 M€ sur la durée de votre mandat. Cette décision peut apparaître comme contradictoire avec votre action en direction de la transition énergétique où vous constatez que 71% des déplacements se réalisent en automobile dans la région et que ce pourcentage est supérieur de 2 points aux autres régions hors Ile de France. Un vecteur important de la transition énergétique réside dans le rééquilibrage des modes de transport en favorisant notamment le transport collectif ferroviaire par rapport à la route. De plus, une meilleure utilisation de l'infrastructure ferroviaire pourrait vous dispenser de la réalisation d'un pont supplémentaire pour franchir la Loire que vous pensez indispensable pour faire face à l'augmentation du trafic routier.

Nous souhaiterions échanger avec vous sur ces sujets, pour que vous puissiez lever les ambiguïtés d'un discours, où vous déclarez avoir pour objectif d'amener notre région à la première place en matière de mobilité durable, et où vous choisissez des investissements qui favoriseront la poursuite de l'essor du transport routier.

Depuis la fin de l'année dernière, nous constatons que l'Etat transfère la gestion des trains « Intercités » aux régions, ce qui contredit son engagement de classement de ces trains comme vecteur d'aménagement du territoire national. Actuellement, sur les 24 lignes dites « Intercités » de jour, 18 ont été transférées aux régions. Le 19 décembre dernier, la région « Nouvelle Aquitaine » a acté le transfert pour 2018 de trois lignes de trains « Intercités » dont la ligne Nantes Bordeaux.

Ce contexte ne peut que renforcer notre inquiétude sur l'avenir de la ligne Nantes Bordeaux et la pérennité des dessertes « Intercités » entre ces deux villes. Nous redoutons un abandon progressif de ce type de desserte au profit des TER qui n'ont pas la même vocation de transport.

Nous souhaiterions savoir quelle est votre positionnement vis-à-vis de ce transfert de compétence de l'Etat vers les régions économiques, et comment la région Pays de la Loire a été associée au transfert de la ligne Nantes Bordeaux à la région « Nouvelle Aquitaine ».

Enfin, vous avez exprimé votre désir de porter volontaire la région Pays de la Loire pour expérimenter l'ouverture à la concurrence des dessertes TER. Nous voulons vous rappeler que l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire n'a pas conduit à son développement comme annoncé, mais au contraire à la poursuite de son déclin. Pour rappel, en 2002 la SNCF transportait 55 milliards de tonnes kilomètres. Après l'ouverture à la concurrence le trafic des marchandises par rail tous opérateurs confondus est tombé à 32 milliards en 2012. Alors que la motivation affichée de cette mise en concurrence était le rééquilibrage des modes de transport vers le ferroviaire, la part modale du rail dans le transport des marchandises est passé de 17% à 9% sur cette même période.

En outre, l'avantage que représente actuellement l'utilisation d'une entreprise publique unique pour tous les types de transport ferroviaire de voyageurs (TGV, TET, TER), est que ces différents types de trains assurent une complémentarité dans la réalisation des voyages. Un même personnel est compétent pour assurer un service de bout en bout. Introduire une entreprise concurrente dans cette chaîne de transport cassera cette logique de complémentarité entre les différents trains.

Nous souhaitons aborder ce sujet avec vous.

Vous nous avez témoigné votre soutien en venant inaugurer, le 19 juin 2015, la place du service public ferroviaire et en participant, le 24 octobre 2015, au départ de la manifestation à Luçon. Nous y voyons un attachement de votre part à la défense du service public ferroviaire que nous souhaitons voir se prolonger dans votre engagement à la Présidence de notre région.

Pour ces différentes raisons, nous vous sollicitons pour une audience afin de faire le tour de ces problématiques et vous rappeler quelles seraient les conséquences dramatiques pour la population du Sud Vendée si les dessertes ferroviaires nous concernant venaient à se réduire ou disparaître.

Pour des raisons de disponibilité de notre délégation, nous souhaiterions être reçus avant le 17 février 2017.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Evelyne DELUZE
Présidente de l'ADSP

Copies :

Monsieur Alain HUNAULT, Président de la Commission Transport, mobilité, infrastructures ;
Monsieur Pierre Guy PERRIER, Maire de Luçon, Membre de la Commission Transport.

Epidémie de grippe

Déclaration publique de l'ADSP en date du 12 janvier 2017

Cette déclaration a été transmise à tous les organes de presses locaux, départementaux et régionaux. En date du 28 janvier aucun en a fait état.

Depuis plusieurs jours une épidémie de grippe frappe des dizaines de milliers de personnes dans le pays et dans notre région ce qui provoque une situation tendue dans les hôpitaux publics, en particulier dans les services d'urgence et de médecine. Nous tenons à saluer la mobilisation des personnels, médecins, infirmier(e)s de l'ensemble des personnels des hôpitaux Publics. Nous sommes scandalisés, par les récents propos de la Ministre de la santé niant qu'une des causes des difficultés actuelles, pour assurer une prise en charge de qualité du nombre important de malades, est la dégradation des conditions de fonctionnement des hôpitaux publics.

La ministre feint d'ignorer que par ses choix politiques, elle a poursuivi et entériné les baisses importantes de moyens financiers et humains dans les services hospitaliers dans toute la France ce qui s'est traduit par la fermeture ou la réduction du nombre de lits dans les services de médecine (16000 dans les cinq dernières années en France, dont plus de 850 dans la région Pays de Loire) et la diminution de personnels soignants. C'est ce qui est vécu particulièrement en Vendée.

Cette situation, qui est dénoncée depuis des années par les personnels et les associations d'usagers, explique en grande partie les difficultés à faire face à cette épidémie de grippe.



Il nous est insupportable d'entendre la Ministre ordonner aux directeurs d'hôpitaux de «libérer» les lits occupés par les malades, d'exiger que soient reportées les hospitalisations, les interventions niant les diagnostics médicaux qui ont prévalu à celles-ci.

Nous condamnons fermement de telles injonctions technocratiques, qui tendent à camoufler les véritables causes des difficultés des hôpitaux à faire face à la situation actuelle, elles visent à culpabiliser les malades hospitalisés en les désignant comme responsables du manque de lits.

Que la Ministre semble oublier qu'une des causes de cet afflux dans les services d'urgence découle du manque de médecins généralistes dans les communes, les villages, de la défaillance du service des permanences médicales, est inadmissible.

Le constat de la situation actuelle conforte notre exigence d'une réflexion et d'un débat national sur le présent et l'avenir de notre service public de santé. Nous demandons que soit étudié en urgence l'état actuel de notre système de santé, ses atouts et ses limites pour faire face et répondre aux besoins des populations et que soient définis et identifiés les moyens indispensables pour assurer et garantir pour tous un accès aux soins de qualité et de proximité.

LUCON 12 janvier 2017

Questions à Hélène Derrien

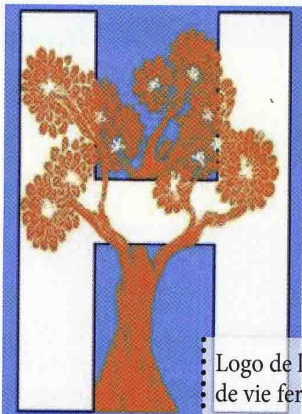
Dès le début des années 2000, des citoyens se sont organisés localement contre une politique d'abandon de pans entiers du territoire par les services publics ; c'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé qui a vu fleurir les comités locaux de défense des hôpitaux et maternités.

La Coordination nationale c'est ?

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité s'est créée officiellement lors des rencontres des 3 et 4 avril 2004 à Saint-Affrique en Aveyron. La coordination nationale est agréée depuis le 14/08/2008 et son siège est à Lure car le mouvement a été, en partie, initié de cette sous-préfecture de Haute-Saône suite à la lutte de concitoyens du Sapeur Camembert contre la fermeture d'une maternité et d'un hôpital de proximité. La CNCDHMP est en contact avec des collectifs dans plus de 300 localités et compte près de 120 groupes ou comités adhérents pour toute la France, sans compter les associations, partis ou syndicats. Elle regroupe des mouvements ruraux et urbains.

Quelle est son activité ?

La CNCDHMP défend l'accès à une santé de qualité pris au sens large : prévention, médecine scolaire et du travail, services spécialisés, soins, convalescence,



Logo de la coordination « L'arbre de vie fera reculer le désert sanitaire ».

dépendance... En 2011, elle a initié le Mouvement du 2 avril « Notre Santé en danger » qui a regroupé 107 associations, partis, syndicats. Elle organise des rencontres régulières, les dernières ont eu lieu les 21, 22 et 23 octobre à Montreuil, avec un débat public « Que faire face à l'aggravation de la crise sanitaire ? ». Des représentants de Sud santé-sociaux, de la CGT de l'AP-HP, du Syndicat de la médecine

« Pour la santé en particulier, la proximité est une exigence pour toutes et tous, partout sur le territoire : c'est la garantie de bonne prise en charge. »

généraliste, de l'association des petites villes de France et du Secours Populaire ont participé à nos travaux.

La relation entre patients et soignants est liée aux conditions d'accueil : pouvez-vous faire un état des lieux de la situation ?

Le bilan est inquiétant - 144 maternités ont fermé de 2001 à 2010, de 1 369 en 1975, on en est à moins de 500 aujourd'hui. Pour chaque maternité fermée, c'est aussi un centre IVG qui disparaît, - 117 471 lits hospitaliers ont été supprimés de 1995 à 2012, - 20 000 postes ont été supprimés dans les hôpitaux entre 2010 et 2013.

Avec les réductions des dépenses de santé - 9,6 milliards pour la Sécurité sociale et 3 milliards sur

les hôpitaux -, c'est encore 20 000 postes qui disparaîtront d'ici à 2017. La loi de modernisation de notre système de santé instaure les Groupements hospitaliers de territoires (GHT) d'environ 1 100 hôpitaux, on passe à 135 GHT en regroupant la gestion administrative, la logistique et les services techniques, et en mutualisant les moyens, y compris les personnels. L'accès aux soins de proximité est complètement remis en cause. Sans parler de l'indigence de la médecine scolaire et des coups portés contre la médecine du travail.

Les centres de santé (environ 1 600) ne représentent qu'un pourcentage trop faible de l'offre de soins de premier recours.

Pourtant, le service public est indispensable pour assurer le bien-être du patient et du soignant ?

Pour la Coordination nationale, le service public est la meilleure réponse aux besoins de soins de la population, à la condition d'y mettre les moyens tant en matériels qu'en personnels. Il est le garant de l'égalité d'accès de toutes et tous. La santé est un droit et, de ce fait, devrait être assurée par un service public per-



Hélène Derrien
Présidente de
la CNCDHMP depuis
janvier 2016

► Membre de la coordination nationale au titre du Comité de Concarneau où elle a animé la lutte contre la suppression des urgences de nuit de l'hôpital public dès 2008.

formant qui améliore aussi le lien patient/soignant.

Quelles revendications avancer pour lui permettre d'assurer ses missions ?

La santé est financée par la Sécurité sociale, c'est-à-dire par le salaire socialisé. Une politique de santé publique doit se baser sur les besoins de soins qui devraient être évalués, au niveau des bassins de soins, par des commissions regroupant des professionnels, des élus et des usagers. C'est pour nous la base de la démocratie sanitaire qui est sérieusement remise en cause de réformes en réformes, quels que soient les gouvernements. ♦

Propos recueillis
par Marylène Cahouet

POUR EN SAVOIR +

Coordination nationale 1, rue Jean-Moulin, 70200 Lure
Tél. . 09 67 04 55 15 - Mél postmaster@coordination-nationale.org
Site www.coordination-nationale.org
Secrétariat ouvert le lundi et le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
et le mardi, le mercredi et le jeudi de 8 heures à 12 heures.